

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) LUBRIFIANT POUR PORTE DE GARAGE AÉROSOL

### SECTION 1) IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : ..... GTL-PLUS  
NOM DE PRODUIT : ..... LUBRIFIANT POUR PORTE DE GARAGE 16 OZ AÉROSOL  
DATE DE RÉVISION : ..... LE 9 SEPTEMBRE 2024  
REMPLECE DATE : ..... LE 7 DÉCEMBRE 2023  
VERSION : ..... 2.0  
IDENTIFICATEUR DU FOURNISSEUR : ..... DEVANCO CANADA  
19192 RUE HAY, UNITÉ Q, SUMMERSTOWN, ON K0C 2E0  
SANS FRAIS : 855-931-3334 • WWW.DEVANCOCANADA.COM

### SECTION 2) IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

#### Classification:

Aérosols Catégorie 1  
Gaz sous pression - Gaz liquéfiés  
Danger par aspiration - Catégorie 1  
Irritation cutanée - Catégorie 2  
Irritant oculaire - Catégorie 2  
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (effet narcotique) - Catégorie 3

#### Pictogrammes:



#### Terme d'avertissement:

Danger

#### Déclaration de dangers - Physiques:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

#### Déclaration de danger - Santé:

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Déclaration de précautions - Générales:

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

### Déclaration de précautions - Prévention:

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

### Conseils de prudence - intervention:

P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés Et laver avant de réutiliser.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

### Conseils de prudence - Stockage:

P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### Conseils de prudence - élimination:

P501 - Eliminer le contenu et le contenant conformément avec les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

---

## SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

CAS	Nom Chimique	% de Masse
Mélange	Huile minérale	10% - 20%
64742-52-5	HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE	20% - 30%
64742-62-7	Huile résiduelle fortement hydrotraîtée	20% - 30%
74-98-6	Propane	8% - 18%
106-97-8	Butane	8% - 18%
426260-76-6	Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	10% - 20%
5989-27-5	d-Limonène	1% - 2%
64743-00-6	Oxidate	<1%

L'identité chimique exacte du produit et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ne sont pas divulguées afin de protéger la confidentialité.

---

## SECTION 4) PREMIERS SOINS

---

### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrez de l'oxygène. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver la peau affectée avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

**Ingestion:**

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Recherchez un traitement médical. NE PAS faire vomir.

---

**SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIES**

---

**Moyen d'Extinction Approprié:**

Éteindre avec du dioxyde de carbone, un produit chimique sec, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Ne pas utiliser de jet d'eau.

**Dangers particuliers en cas d'incendie:**

Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes. Les récipients exposés à la chaleur extrême et aux flammes se rompent souvent à avec force violente.

Les bombes aérosols peuvent se rompre lorsqu'elles sont chauffées. Les bombes chauffées peuvent exploser.

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

**Techniques de lutte contre l'incendie:**

Immédiatement isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

**Mesures spéciales de protection:**

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète

Toujours exercer de la prudence dans les zones de poussière/brouillard.

---

**SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Procédure d'urgence:**

Produit inflammable/combustible ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Rester en amont, garder hors des zones basses. Immédiatement éteindre ou isoler toute source d'allumage. Tenir personnel inutile à l'écart; isoler la zone de danger et refuser l'accès. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Nettoyer immédiatement. Utiliser composé balayable absorbant pour absorber le produit et mettre dans un récipient pour une élimination appropriée.

**Équipement recommandé:**

Portez des lunettes de sécurité et des gants.

**Précautions personnelles:**

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Utiliser un équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

**Précautions environnementales:**

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

---

**SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE**

---

**Général:**

À usage industriel et institutionnel seulement. Pour le personnel qualifié seulement. Garder hors de portée des enfants. Laver les mains après utilisations. Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

**Exigences de ventilation:**

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Pour usage industriel et institutionnel seulement.

## Exigences d'entreposage:

Conserver le récipient (s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver dans des zones bien ventilées, sèches et fraîches, loin de la chaleur, du soleil et des incompatibilités. Conserver dans des récipients approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposage intérieur doit répondre aux normes de l'OSHA et les codes d'incendie appropriés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou près des récipients. Ne pas pressuriser les récipients pour les vider. Mettre à la terre toutes les structures, les récipients de transfert et l'équipement pour se conformer au code électrique national. Utiliser des procédures qui empêchent les étincelles d'électricité statique. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie. Entreposer à des températures inférieures à 120 ° F.

## SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection des yeux:

Les lunettes de protection chimique, lunettes avec écrans latéraux ou ventilées/lunettes antiéclaboussure. Les lentilles corréennes peuvent absorber les produits irritants. Les particules peuvent s'adhérer aux lentilles et endommager la cornée.

### Protection pour la peau:

Porter des gants, chemise à manches longues, des pantalons longs et autres vêtements de protection au besoin pour minimiser le contact avec la peau.

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faites à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Le port de vêtements résistants aux produits chimiques est recommandé afin d'éviter les contacts prolongés. Éviter tout contact inutile avec la peau.

### Protection respiratoire:

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire. Là où des masques filtrant sont convenable, choisir une combinaison appropriée de masque et filtre. Choisir un filtre adapté pour les particules/vapeurs et gaz organiques.

Lors de la pulvérisation de plus de la moitié d'un contenant en continue ou de plus d'un contenant consécutivement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH

Nom de la composante chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogen	OSHA Skin designation	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen
Acétone	2400	1000			1			250	590			
Propane	1000	1800			1			1000	1800			
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	500											
Huiles minérales / Brouillard d'huile		5										

Nom de la composante chimique	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
Acétone	250		500	
Propane	See Appendix F: Minimal Oxygen Content			
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire				
Huiles minérales / Brouillard d'huile	(L)	[(L)]; [5 (I)];		

---

## SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### Propriétés Physiques et Chimiques

Density	N.A.
Density VOC	N.A.
% VOC	40%
<hr/>	
Apparence	Clair
Seuil de l'odeur	N.A.
Description de l'odeur	Esprit Pétrolier
pH	N.A.
Solubilité dans l'eau	N.A.
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable
Symbole du point d'éclair	N.A.
Point d'éclair	N.A.
Viscosité	N.A.
Niveau Inférieur d'explosion	N.A.
Niveau Supérieur d'explosion	N.A.
Point de Fusion	N.A.
Vapor Density	N.A.
Point de Congélation	N.A.
Point d'ébullition bas	N.A.
Point d'ébullition élevé	N.A.
Point de décomposition	N.A.
Température d'auto-inflammation	N.A.
Evaporation Rate	N.A.

---

## SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

### Stabilité:

Stable

### Conditions à éviter:

Évitez tout contact avec des sources de chaleur et d'ignition.

### Substances incompatibles:

Agents oxydants forts.

### Réactions/polymerization dangereuses:

Ne se produira pas.

### Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre.

---

## SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

### Corrosion/Irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Lésions/irritations oculaires graves:

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Carcinogénicité:

Il est peu probable qu'il présente un risque cancérigène pour l'homme.

### Mutagénicité des cellules germinales:

Pas de données disponibles.

### Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Pas de données disponibles.

**Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition répétée:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Danger par aspiration:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicité Aiguë:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

**SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Toxicité:**

Pas de données disponibles.

**Autres effets indésirables:**

Pas de données disponibles.

**Potentiel de bioaccumulation:**

Le produit n'a aucun potentiel de bioaccumulation.

**Mobilité dans le sol:**

Pas de données disponibles.

**Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

---

**SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

---

**Évacuation des eaux:**

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

---

**SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Information U.S. DOT:**

UN1950, Aerosols, 2.1 (LTD QTY)

**Information IMDG:**

UN1950, Aérosols, inflammables, Classe 2.1 (quantité limitée)

**Information IATA:**

UN1950, Aerosols, inflammable, Class 2.1 (LTD QTY)

---

**SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

---

**Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange :**

**TSCA (Toxic Substance Control Act) - État de l'inventaire :** Tous les composants répertoriés ou exempts de polymères.

**Substances dangereuses désignées et quantités à déclarer (40 CFR 302.4) :**

Nom Chimique	CAS No.	% poids typique	RQ (Pounds)
Acétone	67-64-1	10 - 20	5000

## SARA 311/312 - Hazard Categories: Voir SECTION 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

### SARA 313 - Toxic Chemicals (40 CFR 372):

- aucun

### SARA 302 - Extremely Hazardous Substances(40 CFR 355):

- aucun

### California Proposition 65 List:

Nom Chimique	CAS No.	type de toxicité
C.I. Solvent Yellow 14*	842-07-9	Cancer
C.I. Solvent Yellow 3*	97-56-3	Cancer
Ethylbenzene*	100-41-4	Cancer
Silica, crystalline – Quartz (SiO2)*	7631-86-9	Cancer

\*Trace

## SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

### Glossaire:

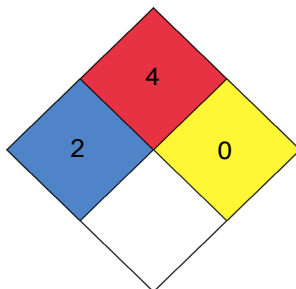
\*Il existe des points de divergence entre le SGH OSHA et le SGH ONU. Dans 90% des catégories, ils peuvent être utilisés de façon interchangeable à l'exception des catégories de l'irritation/corrosion cutanée et la toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée). Dans ces cas, notre système indiquera SGH ONU

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists ANSI- American National Standards Institute TMD - Transport des marchandises dangereuses CAS- Chemical Abstract Service Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances CE- Concentration Equivalente EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail) EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information) ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets) HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) CL- Concentration Létale DL- Dosage Létale NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu) LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail) PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées) SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil) TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques) TVP - Temps Valeur Pondérée US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis) SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

### HMIS

SANTÉ	/ 2
INFLAMMABILITÉ	4
Danger physique	0
Protection personnelle	B

### NFPA



## DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.